

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

N° OM05122303

CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 28/11/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 24

Nombre de présents : 24
Nombre de oui : 26

PRESENTS : Lionel GAZEAU, Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Frédéric PORTRAIT, Dominique PICARD, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Jean-Louis CORNIERE, Anthony GRIMAUD, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Valérie TONARELLI, Jeannick DEBORDE, Yannick SOULARD, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Jean-Yves BRICARD, Philippe RIPAUD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Michel VINCENTEAU, Alain CAREIL (pouvoir à Pascal COUSIN), Dominique MARTIN, Anne ROY (pouvoir à Jean-Claude MARCHAND), Christian DROUAULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - DEBAT EN COMITE SYNDICAL

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, lors de la Commission Finances et Administration Générale et du Bureau Syndical lors de leur réunion commune du 27 novembre 2023,

Le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2024 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires prévu par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 joint en annexe.

Le budget 2024 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du 30 janvier 2024.

Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le 5 décembre 2023.

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2023 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

La volonté de cette prospective est d'alerter les membres du Comité Syndical. Les scénarios présentés traduisent la volonté de rester prudent pour que les élus se préparent à des décisions plus compliquées dans l'avenir et notamment quand il s'agira de décider des évolutions des tarifs.

En effet, l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

Concernant les dépenses d'exploitation, les charges sont en augmentation :

Concernant l'inflation, les prévisions sont estimées sur la base de l'année 2023 +hypothèse de 2% ou 3% selon les postes sur 2024.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018.

Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs, Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021.

Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2023.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire e eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge. Un agent a également été recruté en mars 2023 afin de remplacer un agent décédé en décembre. Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.
Trivalis annonce les leviers d'évolution au niveau des charges suivants :

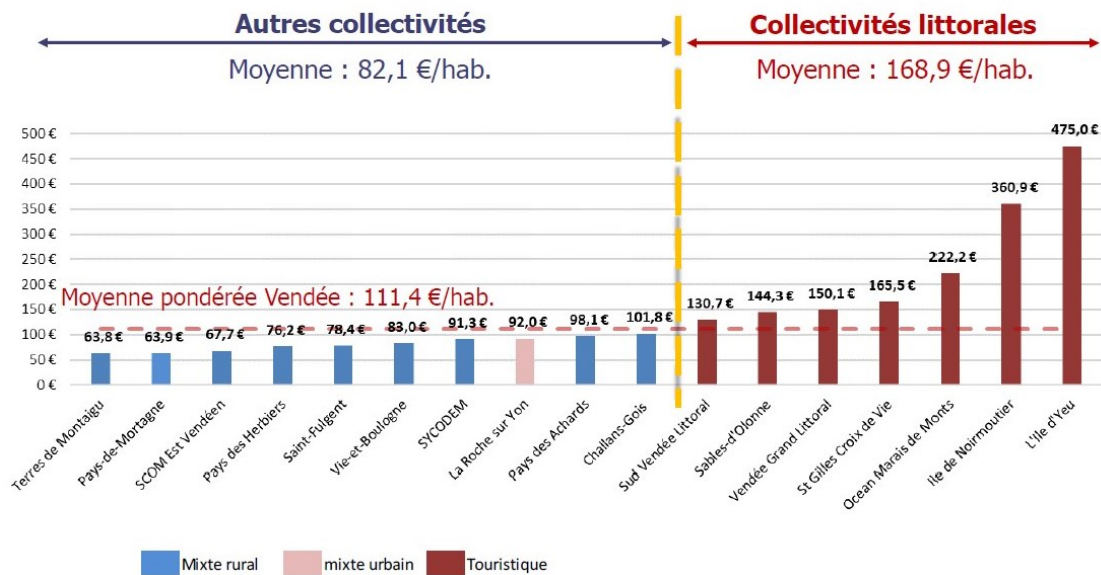
- ✓ Augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (58 €/tonne en 2024),
- ✓ nouveau barème CITEO,
- ✓ mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 5% en 2023.

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de - 20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.
Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un cout aidé du service par habitant (67,7 € en 2022) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 – dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.

✓ **Coût aidé tous flux (en € HT/hab. INSEE)**



En 2022, le SCOM a le 3^{ème} coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2023 pas encore disponibles).

Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonnay ;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries.

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical** à la majorité des suffrages exprimés

Prend acte et entérine les orientations budgétaires telles que présentées par le

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 085-258500651-20231206-OM05122303-DE

S²LO

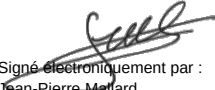
(26 Oui 0 Non 0 Abstention)

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance


Signé électroniquement par :
Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Président du SCOM
Est Vendéen

Jean-Pierre MALLARD


Signé électroniquement par : Yannick
Soulard
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est
Vendéen

Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



DOB 2023



**SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
EST-VENDEEN (85)**

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
Les modalités de ce rapport ont été précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

1- Cadre du débat

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Les objectifs d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) sont les suivants :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui sont affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais est sanctionné par un vote. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat ne s'organise pas obligatoirement sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

2- Données générales

a- Collectivités membres

Au 1 janvier 2022, le SCOM est constitué de 4 communautés de communes (soit 73 990 habitants sur 40 communes) :

- **la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts**
(2 communes pour 10 377 habitants : population totale INSEE 2019)
- **la Communauté de Communes du Pays de Chantonay**
(10 communes pour 23 717 habitants : population totale INSEE 2019)
- **la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
(10 communes pour 23 912 habitants : population totale INSEE 2019)
- **la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie**
(18 communes pour 15 984 habitants : population totale INSEE 2019)



b-compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes : « Le SCOM Est Vendéen assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et autres déchets prévue aux articles L.2224-13 et L.2224-14 du code général des collectivités territoriales ».

La compétence « collecte »

Les dépenses liées à l'exploitation des déchèteries sont prises en charge par le SCOM depuis le 1^{er} janvier 2002 en lieu et place des Communautés de Communes.

Le SCOM assure donc l'ensemble du service de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- ➔ la collecte en « porte-à-porte » (PàP) :
 - les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
 - les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).
- ➔ la collecte en Apport Volontaire (AV) :
 - les emballages en VERRE,
 - le PAPIER.
- ➔ les déchèteries.

La compétence « traitement »

La compétence « traitement » a été transférée le 1^{er} janvier 2003 au Syndicat Mixte d'Etudes (SME) devenu par la suite le Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Vendée – TRIVALIS.

c- Descriptif général des objectifs et enjeux

Contexte réglementaire

Dans le prolongement des lois successives relatives à la gestion des déchets (Loi Grenelle en 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015), la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 fixe de grandes priorités (prévention et réduction des déchets, préservation de l'environnement et de la santé humaine).

Dans ce cadre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats par habitant entre 2010 et 2030 et réduction de 5% des déchets d'activités économiques ;
- réemploi de 5% des déchets ménagers d'ici 2030 ;
- augmentation des quantités de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2025, puis 60% en 2030 et 65% en 2035 ;
- généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ;
- réduction de 30% des déchets enfouis en 2020, 50% en 2025 (par rapport à 2010) puis réduction de l'enfouissement à 10% des DMA en 2035.

Pour rappel, les objectifs du SCOM sont les suivants :

- réduction globale de la quantité de déchets ;
- augmentation de la valorisation ;
- maîtrise des coûts de la redevance ;
- amélioration du service à l'utilisateur.

d-croissance structurelle des coûts de gestion du service public de gestion des déchets

Le SCOM voit ses coûts croître et certaines recettes diminuer. Ces éléments obligent le SCOM à faire appel au redevable de manière plus importante.

- Une explosion de la TGAP

Comme prévu par la loi de finances pour 2019, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), perçue par les douanes et venant abonder le budget de l'Etat prélevée sur chaque tonne de déchets enfouie (ordures ménagères, tout-venant de déchèterie...) va fortement augmenter jusqu'en 2025 :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
16 €/t	17 €/t	18 €/t	30 €/t	40 €/t	51 €/t	58 €/t	65 €/t

Ceci est une incitation à :

- réduire la production d'ordures ménagères et du tout-venant ;
- réduire les tonnages des flux déchèteries, le périmètre du SPGD (accès des professionnels) et développer la qualité du tri en haut de quai.

- Des recettes de ventes incertaines

Les recettes de vente des matières issues du tri des usagers sont une source de financement non négligeable qui vient réduire la charge restant à financer par le redevable.

Les prix de reventes connaissent une forte volatilité avec le contexte international.

3- Plan d'actions pour la réduction des déchets en 2023

a- axe 1 : sensibiliser à la préservation de la planète

Le SCOM sollicite depuis de nombreuses années le service « Animation-Prévention » de TRIVALIS pour réaliser des animations sur son territoire et assurer les visites de sites de traitement des déchets du département (interventions scolaires, visites d'équipements, participation à des événements éco-citoyens, nettoyages de nature).

b- axe 2 : mieux trier et réduire les déchets

Mon Commerçant « Zéro » Déchet

Pour réduire les emballages, davantage de commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés. Le SCOM prévoit de soutenir les initiatives en ce sens sur son territoire.



Kit « Mes courses Zéro Déchet »



Des kits ont été réalisés par TRIVALIS pour donner aux consommateurs les moyens matériels de faire leurs courses sans emballages. Le SCOM a commandé 57 kits à TRIVALIS pour un coût de 2 052 € TTC.

Les ateliers Zéro Déchet « C'est moi qui l'ai fait »

Pour initier la démarche zéro déchet auprès du grand public, Trivalis a créé les ateliers "C'est moi qui l'ai fait".



c- axe 3 : pour des événements vertueux

Le SCOM propose d'aider les organisateurs d'événements à appréhender la production et la collecte des déchets lors de leurs événements. Dans ce cadre, différents types de bacs peuvent être mis à disposition.

d- axe 4 : développer le réemploi

Local réemploi dans les déchèteries

Un local dédié à la récupération d'objets destinés au réemploi permet sur certaines déchèteries de capter une partie du flux amené par les usagers.



Récupération des palettes en bois en déchèteries

Sur les déchèteries de la Flocellière et de Montournais, les palettes sont entreposées sur un espace dédié et récupérées par l'entreprise de réinsertion RENOVPAL (Groupe SOLTISS) à Pouzauges.



e- axe 5 : biodéchets et végétaux, en faire des ressources

Compostage individuel

Depuis 2006, le SCOM propose aux usagers des composteurs à tarif réduit.

TRIVALIS participe à hauteur de 25% et le SCOM prenant à sa charge environ 35%, les tarifs restant à la charge des usagers intéressés sont les suivants :

Plastique	325 L	450 L	675 L
	11 €	18 €	25 €
Bois	365 L	575 L	815 L
	16 €	18 €	23 €



Un composteur

Lombricompostage

Le lombricompostage est un procédé qui permet de réduire le volume de sa poubelle en transformant ses déchets organiques en un engrais pour ses plantes.

Il est adapté aux petits espaces comme les appartements, les caves...



Collecte des coquilles



Depuis 2015, le SCOM propose aux communes de son territoire de participer à une collecte de coquilles.

Guide du paillage et du compostage

Dans le cadre du plan de prévention des déchets végétaux, un guide pratique du paillage et du compostage (Format A5 – 16 pages) a été distribué à l'ensemble des usagers en accompagnement du calendrier de collecte 2019 et de la lettre d'information n°17 de décembre 2018.

En 2022, ce guide sera délivré à chaque usager qui aura commandé un composteur ou un lombricomposteur.



Lors de la livraison, des conseils sont donnés aux usagers par l'agent du SCOM.

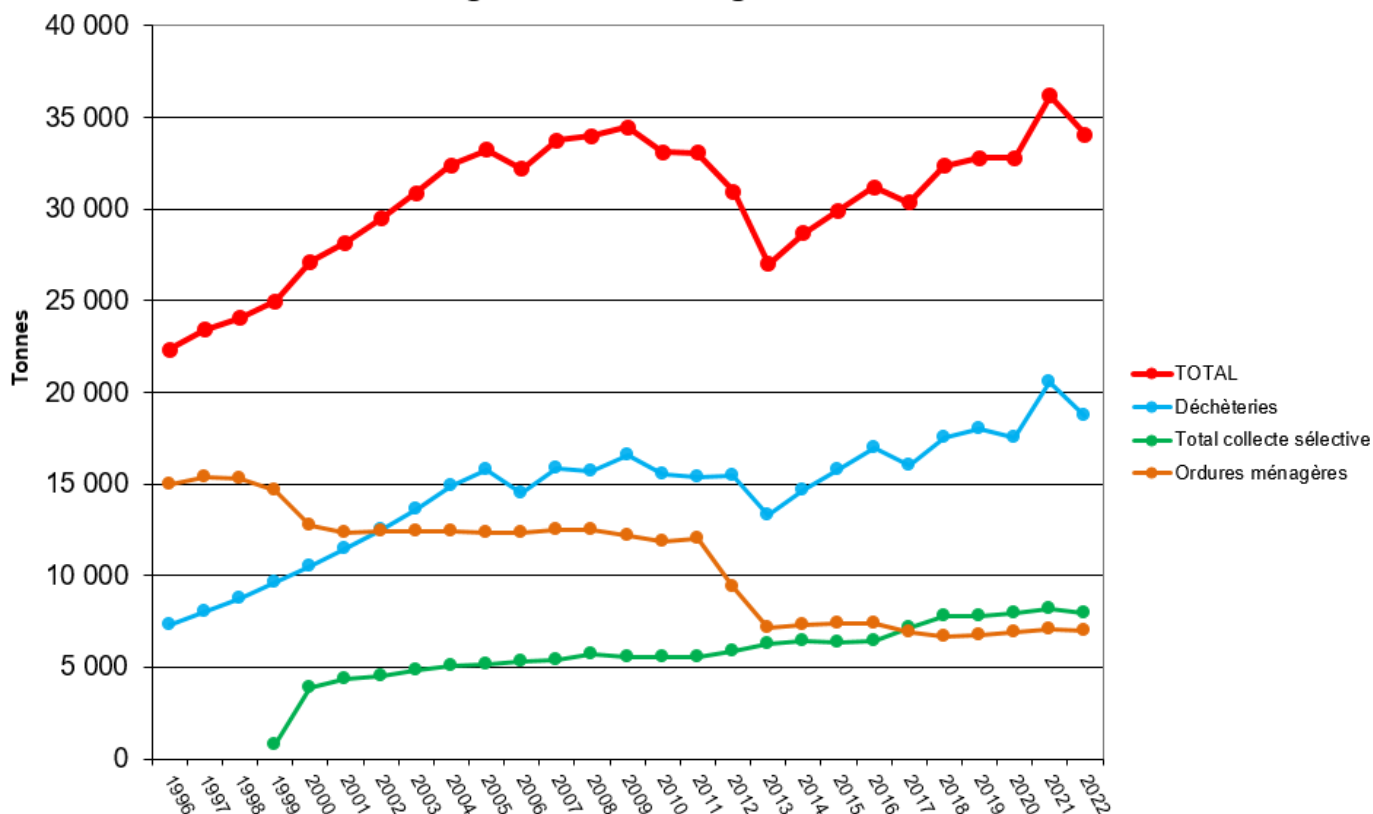
4- Performances de tri

a- Bilan des tonnages collectés

En 2022, les tonnages ont globalement baissé de 6 %.

Ainsi, avec un total de **34 051,92 tonnes**, chaque habitant du SCOM a produit en moyenne 460,22 kg de déchets en 2022 (-6,3%), contre 630 kg au niveau départemental en 2021 et 580 kg au niveau national en 2017.

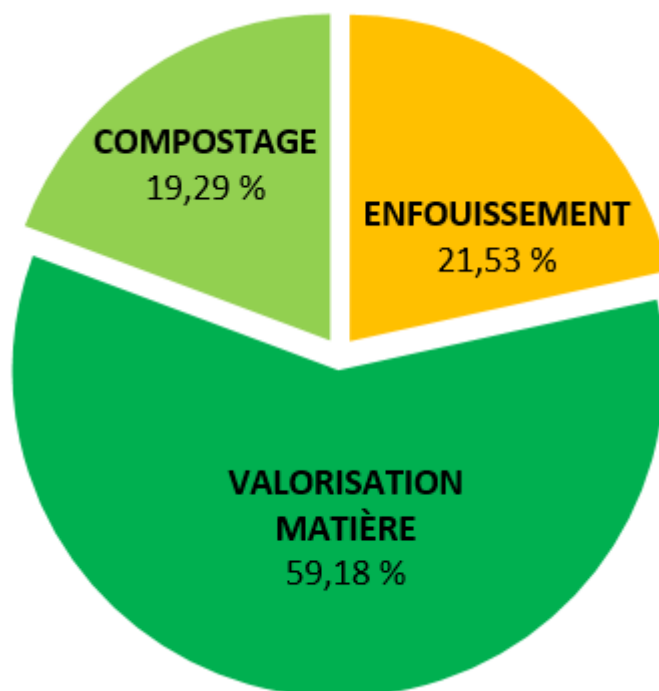
Evolution globale des tonnages de déchets collectés



b- Taux de valorisation

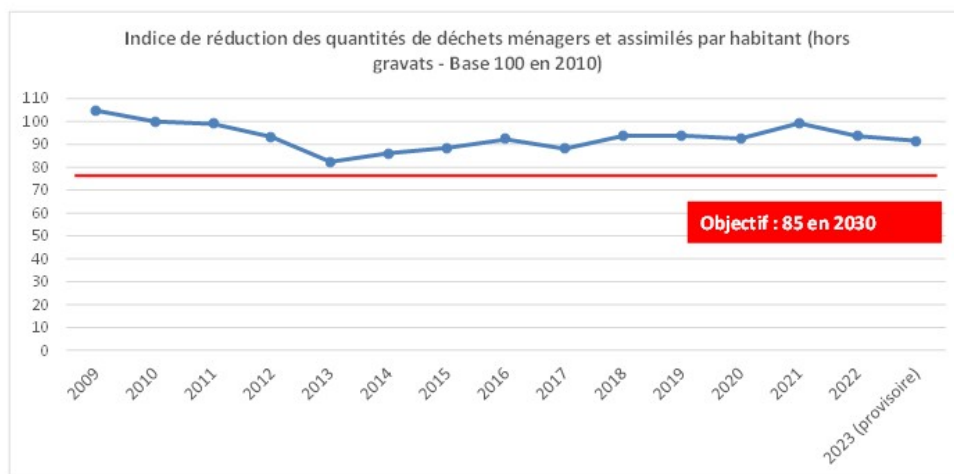
En 2022, le taux de valorisation est de 78,47 %

Le taux de valorisation est supérieur à la moyenne et aux objectifs nationaux (55% de valorisation fixés dans la Loi de Transition énergétique pour 2020 et 65% en 2025).



c- Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés 2022 provisoire

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)
Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant (hors gravats - Base 100 en 2010)	104,73	100,00	98,91	93,27	82,40	86,14	88,52	92,17	88,11	93,69	93,84	92,58	99,22	93,63	91,57



5- Personnel

Tableau des effectifs et évolution prévisionnelle

Filière administrative	Postes ouverts au 1^{er} décembre 2023	Postes pourvus au 1^{er} décembre 2023
Catégorie A : attaché hors classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 nd e classe	5	5
Total filière administrative	7	7
Filière technique	Postes ouverts au 1^{er} décembre 2023	Postes pourvus au 1^{er} décembre 2023
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	3	2
Total filière technique	5	4
TOTAL	12	11

Au 01/12/2023, le SCOM emploi 11 agents. L'équipe est stable depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012.

Le recrutement d'un adjoint technique (livraison des équipements, bio-déchets, réemploi, déchèteries) a eu lieu en mars 2022.

Le temps de travail est de 35 heures par semaine.

Evolution de la masse salariale

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses	402 265 €	425 222 €	472 429 €
Recettes	6 387 €	546 €	8 236 €
Solde	395 878 €	424 676 €	464 193 €

Au titre de l'année 2022, les dépenses de personnel, d'un montant de 464 193 €, étaient réparties de la façon suivante :

- Autres personnels extérieurs au service : 19 855 €
- Masse salariale : 452 574 €

Pour l'année 2023, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 529 000 €

Pour l'année 2024, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de 545 000 €

6- Analyse rétrospective de la situation financière

Afin d'inscrire les orientations 2024 dans un panorama plus large, il apparaît utile de présenter quelques données caractéristiques de la période écoulée.

a- Les dépenses et recettes 2022

Les dépenses et recettes 2022 en fonctionnement et en investissement sont présentées ci-après de façon synthétique.

DEPENSES D'EXPLOITATION	
CHARGES HORS COLLECTE	536 259,74 €
contrat collecte Pav et Av	2 039 659,88 €
contrat exploitation déchèteries	527 391,91 €
SOMMES CHARGES COLLECTE	2 567 051,79 €
CHARGE PERSONNEL/ELUS	504 574,40 €
COTISATION TRIVALIS	2 050 342,63 €
CHARGES FINANCIERES	59 445,11 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	419 217,74 €
TOTAL DEPENSES	6 136 891,41 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
excédent exploitation	1 221 152,48 €
redevance	5 679 747,29 €
recettes diverses	102 221,22 €
amortissements subventions	123 300,08 €
autres produits exceptionnels	84 531,48 €
neutralisation provisions	250 000,00 €
TOTAL RECETTES	7 460 952,55 €
RESULTAT	1 324 061,14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
amortissements subventions	123 300,08 €
logiciels	20 588,40 €
équipements (mobiliers/informatiques)	15 860,53 €
bacs Om et Dem	99 400,48 €
travaux divers	59 989,46 €
construction déchèterie Montournais	8 458,38 €
TOTAL DEPENSES	327 597,33 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement ant reporté	3 297 599,93 €
FCTVA	69 816,18 €
amortissements	419 217,74 €
TOTAL RECETTES	3 786 633,85 €
RESULTAT (dont 26064,45 € de restes à réaliser)	3 459 036,52 €

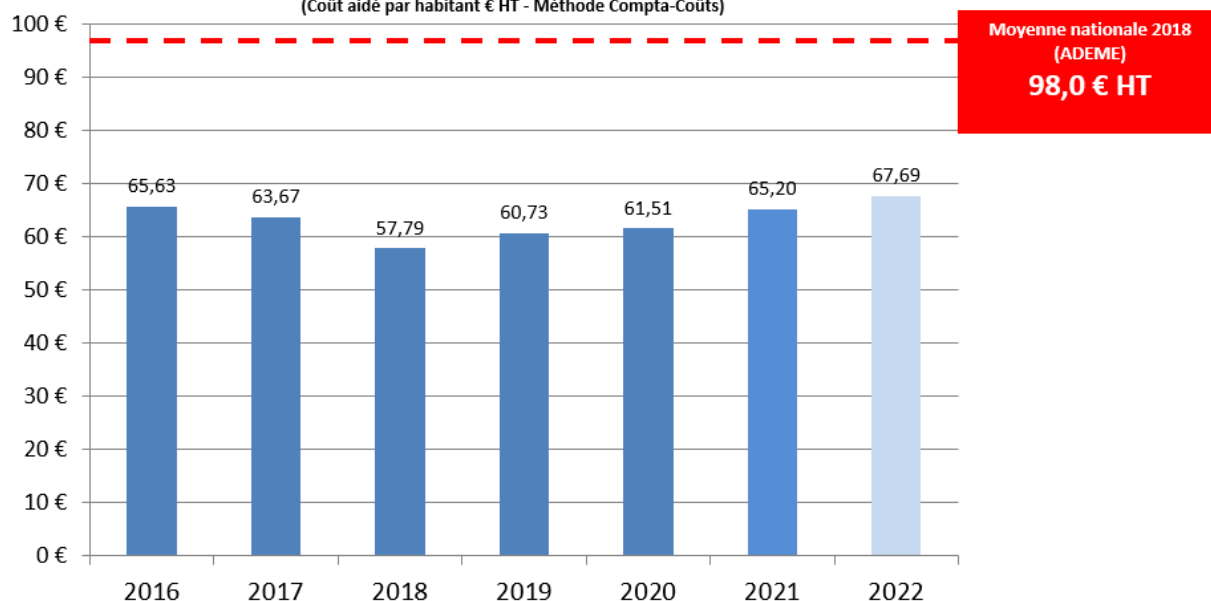
En synthèse, le compte administratif (CA) 2022 donne les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Reste à réaliser	
Dépenses	6 136 891,41	327 597,33	26 064,45	
Recettes	7 460 952,55	3 786 633,85		
Résultat	1 324 061,14	3 459 036,52	- 26 064,45	4 757 033,21

En 2022, le produit de la redevance sur le SCOM (annulations déduites) est de 5 620 302.18 €.

Evolution du coût du service par habitant sur le SCOM

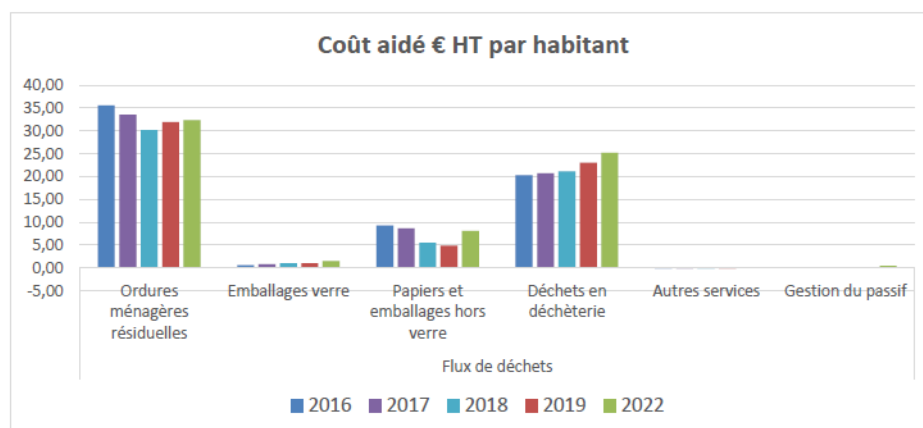
(Coût aidé par habitant € HT - Méthode Compta-Coûts)



Les coûts aidés par flux de déchets sont les suivants :

Coût aidé € HT par habitant

	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Gestion du passif	
2016	35,54	0,57	9,26	20,34	-0,07	0,00	65,64
2017	33,52	0,81	8,67	20,75	-0,09	0,00	63,66
2018	30,19	1,05	5,46	21,16	-0,07	0,00	57,79
2019	31,91	1,02	4,86	23,02	-0,08	0,00	60,73
2020	31,04	1,20	4,29	24,11	-0,07	0,94	61,51
2021	31,66	1,62	6,09	25,24	-0,05	0,64	65,20
2022	32,34	1,51	8,09	25,18	0,12	0,46	67,70



Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
Matrices validées par l'ADEME

Le SCOM bénéficie des recettes de vente de matériaux et des soutiens perçus de la part des éco-organismes.

Ces recettes sont perçues par TRIVALIS qui les répercutent sur la cotisation du SCOM.

Soutiens et recettes perçues dans le cadre de la valorisation des matériaux

Année 2021 Montants € HT	Flux des déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
Vente de Matériaux	---	74 184,00	320 363,00	264 541,00	---	---	659 088,00
Autres produits		1 511,00	1 661,00		---	---	3 172,00
Soutiens des éco-organismes	---	35 588,00	1 141 549,00	32 077,00	7 157,00	---	1 216 371,00
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	28 742,00	2 670,00	24 728,00	70 436,00	84	437,00	127 097,00
TOTAL Produits	28 742,00	113 953,00	1 488 301,00	367 054,00	7 241,00	437,00	2 005 728,00

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
 Matrice 2021 validée par l'ADEME le 9/05/2022

Les coûts complets par flux de déchets sont les suivants :

Coût complet 2022 en € HT par tonne

			Flux de déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Emballages	Papiers	Déchets en déchèterie	Textiles	Gestion du passif	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	24,86	4,84	47,38	6,97	11,49	1,36	---	17,30
		Communication	2,61	0,92	6,17	2,36	0,65	24,29	---	2,11
		TOTAL Fonctionnelles	27,47	5,76	53,55	9,33	12,14	25,65	0,00	19,41
	Techniques	Prévention	4,46	0,66	4,45	1,7	1,02	17,52	---	2,41
		Pré-collecte	12,76	14,20	58,27	36,53	---	---	---	24,45
		Collecte	113,49	32,67	242,10	38,97	56,04	---	---	85,93
		TOTAL Collecte et pré-collecte	126,25	46,87	300,37	75,50	56,04	0,00	0,00	98,40
		Transfert/Transport	36,96	14,61	91,54	12,30	38,29	---	---	39,56
		Traitement des déchets non dangereux	151,38	---	211,76	---	38,21	---	1,18	89,36
		Compostage	---	---	---	---	8,63	---	---	8,63
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	5,27	---	---	5,27
		TOTAL Techniques	346,52	45,10	584,54	26,29	140,66	43,17	---	219,72
		TOTAL Charges	346,52	67,90	661,66	98,82	159,60	43,17	1,18	242,63

Chiffres issus de l'analyse des coûts selon la méthode Compta-Coûts
 Matrice 2021 validée par l'ADEME le 9/05/2022

b- Ratios financiers 2019-2022

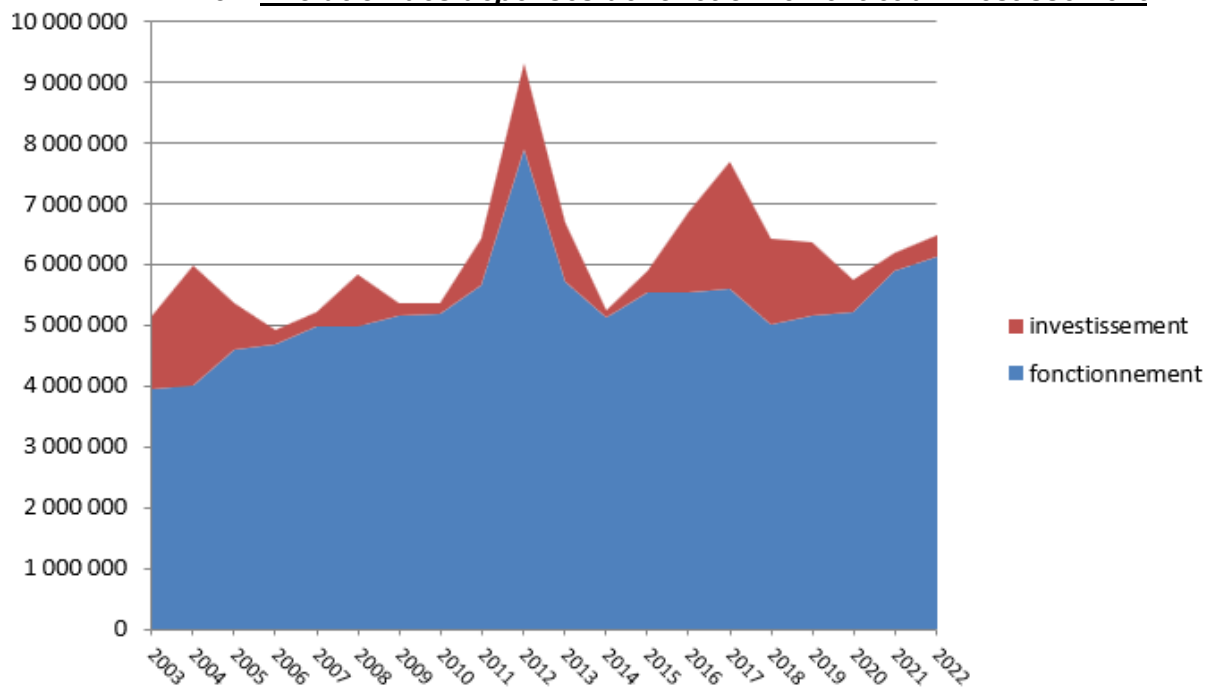
	CA 2019		CA 2020		CA 2021		CA 2022	
	€	%	€	%	€	%	€	%
recettes réelles de fonctionnement	4 893 484 €	100	5 217 006 €	100	5 285 321 €	100	6 116 500 €	100
dépenses réelles de fonctionnement	4 785 787 €		4 750 353 €		5 430 799 €		5 743 639 €	
capacité d'autofinancement brute	107 697 €	2,2	466 654 €	8,9	-145 478 €	-3	372 861 €	6,1
emprunt	- €		0 €		0 €		0 €	
capacité d'autofinancement nette	107 697 €		466 654 €		-145 478 €		372 861 €	

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont passées de 5 285 321 € en 2021 à 6 116 500 € en 2022, en hausse de 15,7% (avec notamment l'augmentation des tarifs de 5%). Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont passées de 5 430 799 € à 5 743 639 €, en augmentation de 5,7%. Ainsi les RRF ont progressé nettement plus rapidement que les DRF.

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente les ressources dégagées du fonctionnement permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer l'investissement.

Compte tenu de l'évolution des RRF (+ 15,7%), et des DRF (+5,7%), entre 2021 et 2022, la CAF brut est passé de – 145 478 € à 372 861 €.

Pour le SCOM, les capacités d'autofinancement brute et nette sont égales en l'absence de remboursement d'emprunt.

c- Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le pic de 2012 correspond au passage à la redevance incitative (enquête de dotation, achat de bacs...).

L'augmentation des dépenses d'investissements de 2017 à 2019 correspond à :

- en 2017 : l'achat du site du Grison à TRIVALIS et aux travaux de réaménagement dans les déchèteries,
- en 2018 et 2019 : la réalisation des travaux sur le site du Grison, la construction de la nouvelle déchèterie de Montournais, le renouvellement des colonnes d'apport volontaire pour le VERRE et le PAPIER.

7- Analyse prospective 2024-2026 (document budgétaire en annexe)

Monsieur le Président informe qu'il avait été présenté fin 2021 une prospective 2022-2026.

Fin 2022, il avait été imaginé présenter une prospective 2023-2026.

Il y a eu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2023 une prévision mais il semblait compliqué et incorrect de présenter une prospective au regard de nombreuses incertitudes (impact de l'évolution de l'inflation et absence de prospective financière 2023-2026 de la part de Trivalis).

Dans la mesure où les incertitudes ont été levées, une prospective 2024-2026 a été préparée.

8- Orientations 2024 (document budgétaire en annexe)

Le budget 2024 doit être présenté pour vote au Comité Syndical du 30 janvier 2024.

Préalablement le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent. La date du DOB a été fixé ce jour le 5 décembre 2023.

La prévision présentée est le reflet des données connues en novembre 2023 et n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

La volonté de cette prospective est d'alerter les membres du Comité Syndical. Les scénarios présentés traduisent la volonté de rester prudent pour que les élus se préparent à des décisions plus compliquées dans l'avenir et notamment quand il s'agira de décider des évolutions des tarifs.

En effet, l'objectif recherché est à la fois de limiter l'évolution du niveau des redevances tout en assurant une capacité d'autofinancement permettant de faire face aux équipements et travaux à réaliser avec un recours minimal à l'emprunt.

a- La section d'exploitation

1- Des dépenses d'exploitation en augmentation

Concernant l'inflation, les prévisions sont estimées sur la base de l'année 2023 +hypothèse de 2% ou 3% selon les postes sur 2024.

Le contrat de collecte avec SUEZ a pris effet au 2 janvier 2018. Jusqu'à début 2020, le SCOM a rencontré d'importantes difficultés dans l'exécution des prestations. Par ailleurs, Suez a saisi le tribunal administratif d'une demande d'indemnisation de son préjudice lié à l'augmentation du tonnage d'emballage en juin 2021. Des négociations ont été menées et un protocole d'accord (250 000 €) et un avenant (121 000 €/an) ont été signés.

Le contrat d'exploitation des déchèteries avec BRANGEON ENVIRONNEMENT a pris également effet au 2 janvier 2018. La variation des prix est liée en partie à l'évolution de la valorisation, en hausse significative en 2023.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le recrutement d'un agent technique supplémentaire a eu lieu en mai 2022 afin de développer le réemploi, de travailler à l'amélioration du tri en déchèterie et au développement de la collecte des bio-déchets et d'assurer la livraison des équipements en binôme avec l'agent en charge.

Un agent a également été recruté en mars 2023 afin de remplacer un agent décédé en décembre 2022.

Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes est joint en annexe.

La cotisation Trivalis est liée directement aux tonnages collectés.

Trivalis annonce les leviers d'évolution au niveau des charges suivants :

- augmentation de la TGAP sur les tonnes enfouies (58 €/tonne en 2024),
- nouveau barème CITEO,
- mise en place de la REP PMCB.

Il est donc essentiel de maintenir les efforts de tri afin d'éviter une augmentation encore plus importante de ces frais.

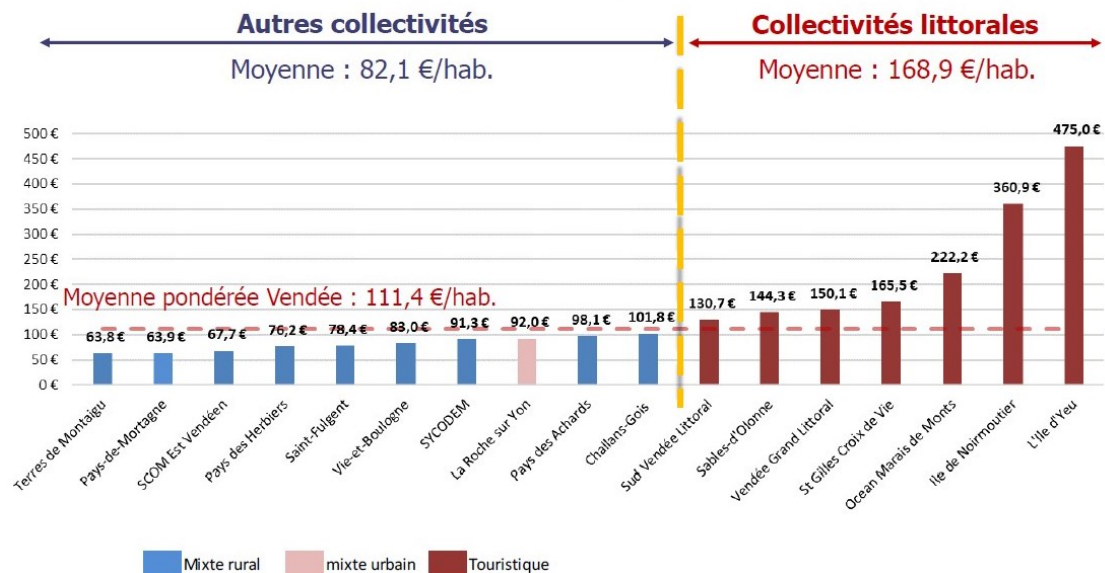
2- Les recettes d'exploitation

Concernant les recettes d'exploitation, les tarifs de la redevance ont été augmentés de 5% en 2023.

Monsieur le Président rappelle que depuis la mise en place de la redevance incitative, les tarifs ont diminué de -20% en 8 ans mais que les coûts de traitement des déchets ont augmenté considérablement depuis.

Monsieur le Président rappelle que le SCOM dispose d'un coût aidé du service par habitant (67,7 € en 2022) très en dessous de la moyenne nationale (98 € en 2018 – dernier chiffre disponible) et parmi les moins chers du département.

✓ Coût aidé tous flux (en € HT/hab. INSEE)



En 2022, le SCOM a le 3^{ème} coût par habitant le plus bas en Vendée sur les 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS (chiffres 2023 pas encore disponibles).

Compte tenu de la reprise estimée de l'excédent reporté, une augmentation des tarifs de la redevance est proposée pour 2024 par Monsieur le Président comme suit :

2024

Abonnement annuel (12 levées incluses)						Levée supplémentaire (ou sac rouge suppl.)	
C0,5		C1		C2			
2,00%	134,76 €	2,00%	341,75 €	2,00%	755,75 €	2,00%	3,77 €
2,00%	155,00 €	2,00%	368,93 €	2,00%	796,79 €	2,00%	5,17 €
2,00%	184,80 €	2,00%	411,62 €	2,00%	865,27 €	2,00%	7,11 €
2,00%	213,44 €	2,00%	449,39 €	2,00%	921,27 €	2,00%	9,12 €
10,00%	307,17 €	10,00%	593,66 €	10,00%	1 166,63 €	10,00%	15,47 €
10,00%	474,18 €	10,00%	820,99 €	10,00%	1 514,61 €	10,00%	28,35 €
2,00%	134,76 €					2,00%	1,46 €
10,00%	93,25 €						
2,00%	134,76 €						
						2,00%	3,16 €

5%	25,00%	21,86 €	25,00%	52,17 €	25,00%	146,06 €	
	25,00%	32,79 €	25,00%	78,25 €	25,00%	219,10 €	

b- La section d'investissement

Il est rappelé que la capacité d'autofinancement permet de faire face aux équipements et travaux à réaliser sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi sont financés :

- les achat de bacs OM, composteurs, bioseaux, lombricomposteurs ;
- les études et travaux pour la déchèterie de Chantonay ;
- les travaux d'adaptation des 4 autres déchèteries.

ANNEXE : Rapport de situation en matière d'égalité Femmes – Hommes :

Figurant parmi les 6 titres de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Le taux important de féminisation de la fonction publique territoriale ne doit pas masquer les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Au-delà des constats généraux, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des données objectives portant sur des domaines RH précis afin d'avoir une vision juste des disparités entre les genres

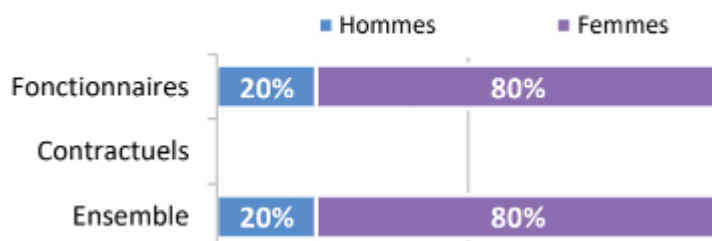
Les chiffres clés (2022)

En nombre (31/12/2022)

SERVICE	Nb Femmes	Nb Hommes	Sexe à privilégier pour l'équilibre
Direction	1	0	H
Service Technique	1	2	F
Service Relations aux usagers	5	0	H
Service Administration Générale et Finances	1	0	H

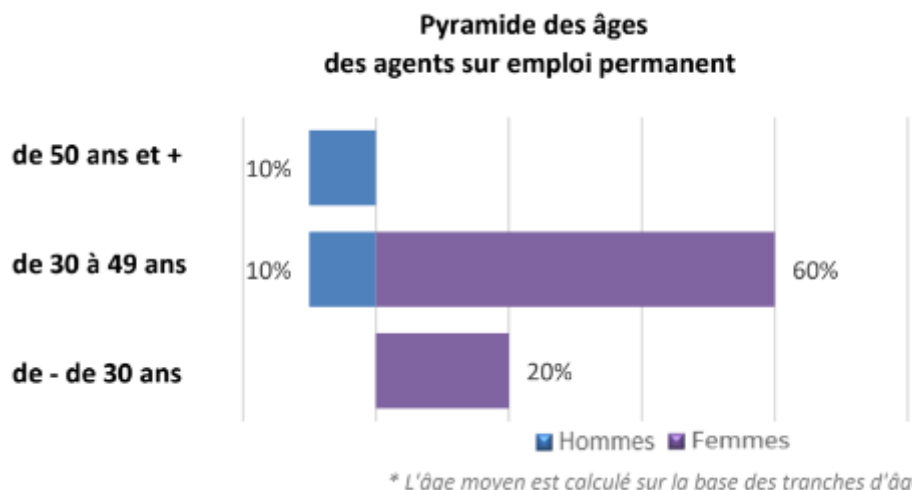
Les données ci-dessous sont issues du rapport social unique 2022.

➡ Répartition par genre et par statut



➡ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
 25% des femmes à temps partiel



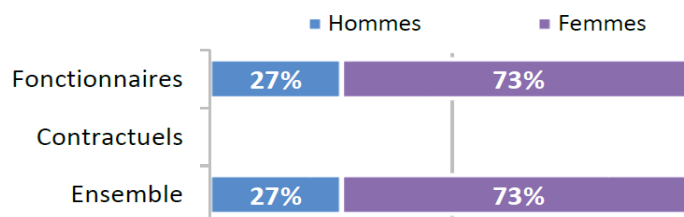
Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ➔ Aucun avancement d'échelon et aucun avancement de grade
- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

La comparaison avec l'année 2021

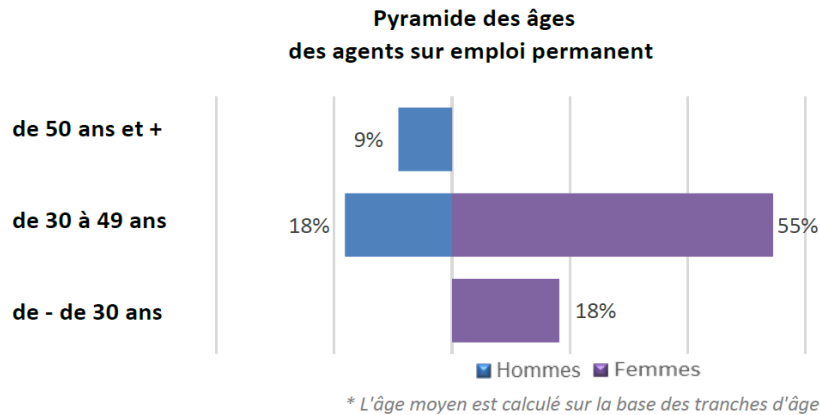
Les données ci-dessous sont issues du bilan social 2021.

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
 25% des femmes à temps partiel



Évolution professionnelle

- ➡ **Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel**
- ➡ **Aucun lauréat d'un examen professionnel**
- ➡ **Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité**
- ➡ **Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**
- ➡ **4 avancements d'échelon et 2 avancements de grade**

Commentaires/éléments remarquables

Les emplois au sein du SCOM sont majoritairement occupés par des femmes. Le SCOM a commencé à entreprendre des actions pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines, notamment en facilitant la conciliation entre temps personnel et temps professionnel par la mise en place du télétravail à compter du 1 février 2021.

Stratégie pluriannuelle

Pour agir en direction de l'égalité professionnelle, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- établir l'étude de situation comparée femmes hommes
- sensibiliser et former à l'égalité professionnelle :
 - former/informer les agents de la collectivité
 - communiquer en interne sur l'égalité professionnelle
- prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :
 - mener des actions pour favoriser la mixité dans les filières ou les cadres d'emplois fortement genrés
 - garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- concilier temps personnel et temps professionnel
 - promouvoir le droit à la déconnexion
 - limiter les appels ou les courriel en dehors des plages de travail
 - faciliter les remplacements et le retour à l'emploi
- protéger les agent-es
 - garantir les conditions de travail des agent-es et gérer les situations de harcèlement
 - mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes



SCOM EST VENDEEN

Pôle environnemental du Guignard

2 Le Guignard

85 110 SAINT PROUANT

Tél. : 02-51-57-11-93

Mail : contact@scom85.fr

Site internet : www.scom85.fr

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prov	2024	
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00 €	8 776,01 €	13 000,00 €	13 700,00 €	13 974,00 €	
6063 Fournitures d'entretien petit équipement	10 000,00 €	1 389,74 €	10 000,00 €	1 300,00 €	1 326,00 €	
6064 Fournitures administratives	10 000,00 €	6 920,83 €	10 000,00 €	8 000,00 €	8 160,00 €	
6066 Carburants	10 000,00 €	11 374,41 €	18 000,00 €	10 900,00 €	11 118,00 €	
6068a Autres matières et fournitures	5 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	cartes accès déchèteries
6068b Autres matières et fournitures	100 000,00 €	130 081,48 €	137 000,00 €	142 000,00 €	144 840,00 €	sacs jaunes
6068c Autres matières et fournitures	10 000,00 €	4 893,35 €	10 000,00 €	7 300,00 €	7 446,00 €	nettoyage EPI et aménagement des locaux
611a Contrat collectes	2 070 000,00 €	2 039 659,88 €	1 934 451,00 €	1 894 300,00 €	1 951 129,00 €	protocole 250K€+avenant 121K€+variation prix
611b Contrat exploitation déchèteries	550 000,00 €	527 391,91 €	571 150,00 €	589 900,00 €	601 698,00 €	+ 25K€ en 2020 et 2022 + variation des prix
611c Sécurisation déchèteries	1 500,00 €	939,10 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 224,00 €	télésurveillance Le Grison
611d Nettoyage des points tri	10 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	dernier nettoyage et changement de signalétique en 2017
611e Divers	50 000,00 €	50 211,71 €	50 000,00 €	53 200,00 €	54 264,00 €	relevage gravats et déchets verts déchèteries + entretien Le Grison (notamment espaces verts) + traitement BAV remplacées
6132 Locations immobilières	2 000,00 €	500,00 €	2 000,00 €	500,00 €	510,00 €	location salles
6135 Locations mobilières				1 300,00 €	1 326,00 €	location véhicule utilitaire
61551 Entretien véhicules	10 000,00 €	4 846,66 €	10 000,00 €	3 700,00 €	3 774,00 €	
61558 Entretien et réparations sur biens immobiliers	10 000,00 €	6 444,10 €	10 000,00 €	4 400,00 €	4 488,00 €	entretien et réparation bâtiment administratif et technique
6156 Maintenance	30 000,00 €	23 045,82 €	30 000,00 €	16 400,00 €	16 728,00 €	matériel informatique, logiciel comptabilité et facturation, vidéo déchèterie, contrôle accès déchèterie, téléphone, machine à affranchir
6168 Primes d'assurances	20 000,00 €	13 887,76 €	20 000,00 €	15 100,00 €	15 402,00 €	véhicules, déchetteries, biens mobiliers, locations
6162 Assurance dommages ouvrages	15 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €	déchèterie de Chantonay
617 Etudes et recherches	10 000,00 €	21 978,00 €	28 000,00 €	13 200,00 €	14 000,00 €	Schéma Directeur Déchets 2022-2032
618 Divers	5 000,00 €	3 712,97 €	5 000,00 €	6 600,00 €	6 732,00 €	cotisation e-collectivités
6226 Honoraires	40 000,00 €	17 700,36 €	30 000,00 €	45 000,00 €	45 900,00 €	frais avocat (3 000 €), commissaire enquêteur, huissier de justice, logiciel de comptabilité et de facturation (18 000 €), audit énergétique (3 000 €)
6228 Divers	1 000,00 €	3 207,00 €	5 000,00 €	1 200,00 €	1 224,00 €	transfert des données PAV Pouzauges
6231 Annonces et insertions	10 000,00 €	1 512,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	2 040,00 €	publicité marchés
6236 Catalogues et imprimés	50 000,00 €	16 432,41 €	50 000,00 €	20 000,00 €	20 400,00 €	documents de communication
6238 Frais divers de publicité	20 000,00 €	15 907,98 €	20 000,00 €	16 000,00 €	16 320,00 €	abonnements, 4 mises sous pli
6248 Divers	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	formation agents
6251 Voyages et déplacements	3 000,00 €	532,80 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 020,00 €	déplacement du personnel
6257 Réceptions	5 000,00 €	2 129,40 €	5 000,00 €	2 700,00 €	2 754,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	100 000,00 €	68 584,01 €	100 000,00 €	70 000,00 €	71 400,00 €	envois aux usagers
6262 Frais de télécommunications	7 000,00 €	5 703,39 €	7 000,00 €	6 700,00 €	6 834,00 €	téléphone fixe et portables
627 Services bancaires et assimilés	450,00 €	2,97 €	450,00 €	10,00 €	10,20 €	frais payfip
6283 Frais entretien locaux	6 000,00 €	5 567,37 €	6 000,00 €	10 000,00 €	11 700,00 €	nv contrat
6287a Entretien points recyclages	45 000,00 €	36 340,00 €	45 000,00 €	37 000,00 €	37 740,00 €	versement communes : 230 € par points tri
6287b Remboursement des admissions en non-valeurs	100 000,00 €	73 638,11 €	100 000,00 €	20 000,00 €	20 400,00 €	
63512 Taxes Foncières	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	déchetteries + Le Grison
chapitre 11 charges à caractère général	3 328 450,00 €	3 103 311,53 €	3 291 051,00 €	3 014 610,00 €	3 124 881,20 €	
6218 Autre personnel ext. au service	20 000,00 €	19 854,61 €	20 000,00 €	14 000,00 €	14 420,00 €	ambassadeurs du tri Trivalis (contrôle qualité, animations scolaires)
6411 Masse salariale	460 000,00 €	452 574,31 €	530 000,00 €	515 000,00 €	530 450,00 €	dont 25k € capital décès
chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés	480 000,00 €	472 428,92 €	550 000,00 €	529 000,00 €	544 870,00 €	
6531 Indemnités élus	31 000,00 €	30 849,18 €	32 000,00 €	31 700,00 €	32 334,00 €	
6533 Cotisations retraite élus	2 000,00 €	1 296,30 €	2 000,00 €	1 400,00 €	1 428,00 €	
6541 Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 085-258500651-20231206-OM05122303-DE

COMMENTAIRES

S²LOW

658	Cotisation Trivalis	2 100 000,00 €	2 050 342,36 €	2 200 000,00 €	2 146 600,00 €	2 200 000,00 €		Envoyé en préfecture le 06/12/2023
chapitre 65 autres charges de gestion courante		2 134 000,00 €	2 082 487,84 €	2 235 000,00 €	2 179 700,00 €	2 233 762,00 €		Reçu en préfecture le 06/12/2023
668	Ligne de Trésorerie	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	intérêts	Publié le
chapitre 66 charges financières		3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €		
673	Titres annulés (ex ant)	75 000,00 €	59 445,11 €	75 000,00 €	50 000,00 €	51 000,00 €	annulations de re	ID : 085-258500651-20231206-OM05122303-DE
chapitre 67 charges exceptionnelles		75 000,00 €	59 445,11 €	75 000,00 €	50 000,00 €	51 000,00 €		
6815	Provisions pour litiges et contentieux	0,00 €	0,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	3 044,70 €	provision indemnisation CET	
chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations		0,00 €	0,00 €	2 985,00 €	2 985,00 €	3 044,70 €		
6811	Dotations aux amortissements sur immob.	500 000,00 €	393 251,68 €	500 000,00 €	461 000,00 €	500 000,00 €	mise à jour inventaire en cours	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		25 966,06 €					
O42 opérations d'ordre de transfert entre sections		500 000,00 €	419 217,74 €	500 000,00 €	461 000,00 €	500 000,00 €		
022	Dépenses imprévues	424 650,00 €	0,00 €	458 015,00 €	0,00 €			
022 dépenses imprévues		424 650,00 €	0,00 €	458 015,00 €	0,00 €			
023	Virement à la section d'invest.	10 000,00 €		10 000,00 €				
023 virement à la section d'invest.		10 000,00 €		10 000,00 €				
TOTAL DES DEPENSES		6 955 100,00 €	6 136 891,14 €	7 122 051,00 €	6 237 295,00 €	6 464 513,20 €		

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prov	2024	COMMENTAIRES
002 Excédent de fonctionnement ant reporté	1 221 152,48 €	1 221 152,48 €	1 034 182,96 €	1 034 182,96 €		reprise de l'excédent d'exploitation
706 Produit global de la Redevance	5 290 000,00 €	5 679 747,29 €	5 878 868,04 €	5 920 700,00 €	6 098 321,00 €	
7588a Recettes communication	12 947,52 €	11 156,50 €	15 000,00 €	11 100,00 €	10 000,00 €	soutien communication Trivalis, eco tlc
7588b Recettes collecte amiante	4 000,00 €	9 535,50 €	10 000,00 €	6 500,00 €	5 000,00 €	
7588c Produit divers gestion courante	35 000,00 €	36 632,94 €	35 000,00 €	38 900,00 €	35 000,00 €	remboursement affranchissement REOM/TP
7588d Produit divers gestion courante		9 208,40 €	19 000,00 €	2 600,00 €		subventions Schéma Directeur Déchets
7588e Produit divers gestion courante		3 173,13 €		300,00 €		sinistre/vente BAV
64198 Remboursement charges SS et prévoyance		800,00 €				prime inflation
64198 Autres remboursements		8 236,26 €		26 700,00 €		CNP(capital décès)+FNC
768 Produits financiers		21,28 €				parts sociales CRCAM
7711 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion - pénalités reçues		0,00 €		1 700,00 €		pénalités STYX
7714 Recouvrement sur créances ANV				18,00 €		
7717 Dégrevements impôts		1 177,00 €				taxes foncières 2018 à 2020
7718 Autres produits exceptionnels sur op. de gestion				20,00 €		parts sociales CRCAM
775 Produits cessions immob.	12 000,00 €	22 280,21 €				terrain Essarts-en-Bocage vendu à CCPSF-LE
777 Amortissements subventions	130 000,00 €	123 300,08 €	130 000,00 €	124 000,00 €	130 000,00 €	5 déchèteries + subvention ADEME RI
778 Autres produits exceptionnels		84 531,48 €		141 000,00 €		Régularisation cotisation Trivalis
7815 Neutralisation provisions	250 000,00 €	250 000,00 €				
TOTAL DES RECETTES	6 955 100,00 €	7 460 952,55 €	7 122 051,00 €	7 307 720,96 €	6 278 321,00 €	
		1 324 061,41 €		1 070 425,96 €		<i>résultat de clôture</i>
		6 239 800,07 €		6 273 538,00 €		<i>recettes nettes</i>
		102 908,93 €		36 243,00 €		<i>résultat de l'exercice</i>

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

CAF BRUTE ET NETTE

6 116 499,99 € 5 957 868,04 € 6 149 538,00 € 6 148 321,00 €

5 743 639,46 € 6 154 036,00 € 5 776 295,00 € 5 964 513,20 €

372 860,53 € -196 167,96 € 373 243,00 € 183 807,80 €

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 085-258500651-20231206-OM05122303-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prov	CA 2024	COMMENTAIRES
1391 Amortissements subventions	130 000,00 €	123 300,08 €	130 000,00 €	124 000,00 €	130 000,00 €	4 déchèteries + subvention ADEME RI
2051 Concessions et droits assimilés	50 000,00 €	20 588,40 €	25 000,00 €	9 500,00 €	10 000,00 €	achat logiciels, échange données STYX/ADEMI, MAJ site internet
2118 Autres terrains	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	achat terrain déchèterie Chantonnay
2182 Matériel de transport	20 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	36 300,00 €	0,00 €	remplacement véhicule utilitaire
2183 Equipement informatique	20 000,00 €	14 253,15 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
2184 Mobilier	10 000,00 €	1 607,38 €	10 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €	
2151a Installations complexes spécialisées (bornes à contrôle d'accès)	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €		0,00 €	20 bornes à contrôle d'accès avec 2 colonnes (OM et DEM)
2151b Installations complexes spécialisées (point tri)	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €		0,00 €	colonnes apport volontaire verres et papiers
2151c Installations complexes spécialisées (bacs pour OM et DEM)	800 000,00 €	99 400,48 €	1 000 000,00 €	155 700,00 €	135 000,00 €	provision bacs roulants pour DEM (1 000 k€/27,50 HT€ par bac 240 l), composteurs, bioseaux, lombricomposteurs (90 k€), bacs (45 k€)
2151d Installations complexes spécialisées (vidéosurveillance)	20 000,00 €		20 000,00 €		5 000,00 €	
2157 Agencement & Aménagement	250 000,00 €	59 989,46 €	300 000,00 €	3 000,00 €	50 000,00 €	travaux Le Grison
2317 Maitrise d'œuvre réaménagement et construction déchèteries	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €	déchèterie de Chantonnay
2317 Construction déchèterie de Montournais		8 458,38 €				
2318 Réaménagement Déchèterie	1 596 111,54 €	0,00 €	1 800 000,00 €			déchèterie Chantonnay + adaptation 4 autres déchèteries
020 Dépenses imprévues	235 400,00 €		228 850,55 €			
041 Opérations patrimoniales						pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
TOTAL DES DEPENSES	3 875 724,00 €	327 597,33 €	4 278 850,55 €	369 500,00 €	480 000,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prov	2024	COMMENTAIRES
021 Virement de la section de fonct.	10 000,00 €		10 000,00 €			
1068 Excédent de fonctionnement			289 878,45 €	289 878,45 €		reprise de l'excédent d'exploitation
001 Excédent d'investissement ant reporté	3 297 599,93 €	3 297 599,93 €	3 459 036,52 €	3 459 036,52 €		reprise de l'excédent d'investissement
10222 FCTVA	68 124,07 €	69 816,18 €	32 000,03 €	30 582,06 €	33 512,92 €	FCTVA (dépenses n-2)
1315 Subvention d'équipements			14 000,00 €	9 700,00 €		subvention Trivalis composteurs
041 Opérations patrimoniales						pour intégration dans l'actif (études faisabilité RI et 5 ème déchèterie)
28157 Amortissements des autres immob. Incorporelles	500 000,00 €	419 217,74 €	500 000,00 €	461 000,00 €	500 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES	3 875 724,00 €	3 786 633,85 €	4 304 915,00 €	4 250 197,03 €	533 512,92 €	
	0,00 €	3 459 036,52 €		3 880 697,03 €		<i>résultat de clôture</i>
		489 033,92 €		791 160,51 €		<i>recettes nettes</i>
		161 436,59 €		421 660,51 €		<i>résultat de l'exercice</i>